



QUI et OÙ ?

- tous les hérons, majoritairement le Héron cendré
- les hérons nichent en colonies (exception faite du Blongios nain) : les comptages se font ainsi sur toutes les colonies connues



COMMENT ?

- Chaque nid doit faire l'objet d'une attention particulière pour vérifier son occupation
- Héron cendré : au moins 2 passages entre début mars et début mai, le 1^{er} quand les feuilles sont absentes pour repérer les lieux et compter l'ensemble des nids (vides et occupés), le 2nd pour préciser le nombre de nids occupés (**attention** aux mâles adultes célibataires qui peuvent construire un nid tôt en saison, mais restant inoccupé ensuite). Un 3^{ème} passage peut être effectué fin mai/début juin pour confirmer l'effectif (voir méthodologie nationale)
- Aigrette garzette, Bihoreau gris et Héron garde-bœuf : le 3^{ème} passage fin mai/début juin est nécessaire pour confirmer l'occupation des nids
- Héron pourpré : observations si possible depuis un point haut lors de 2 passages, entre le 15 et 30 avril puis entre le 15 et 30 juin, juste avant l'envol des jeunes
- Blongios nain : non concerné par l'enquête nationale

QUOI ?

Les informations suivantes doivent être saisies en localisation précise dans **Obsnatu la base** - dans l'idéal une seule saisie faisant la synthèse des résultats -, à l'aide du module « espèce coloniale » (pour accéder au module, renseigner un code atlas à partir du 7 « Fréquentation d'un site de nid potentiel » sur la liste déroulante proposée en première page de saisie de votre donnée, voir photos ci-dessous) :

- le nombre total de nids
- le nombre de nids occupés

Un nid est considéré occupé lorsque :

- * un adulte couve
- * un ou des jeunes sont visibles
- * des allers-retours d'adultes sont observés pour le nourrissage des jeunes

La saisie sur le module n'est pas possible sur l'application Naturalist, Préférer donc la saisie sur la base Obsnatu.

Les nombre d'heures et de km parcourus pour l'enquête sont aussi à renseigner. Si la colonie n'est plus active, notez 0 individus et code 99 dans la base de données. Eventuellement, ajouter un commentaire pour préciser le contexte.

Coordination départementale :

- Doubs : Julien Langlade - julanglade@yahoo.fr
- Jura : Samuel Maas et Alain Joveniaux (GOJ) - samuel.maas@lpo.fr - epa@cegetel.net
- Haute-Saône : François Louiton - francois1981@hotmail.com
- Territoire de Belfort : Bernard Marconot - bernard.marconot@gmail.com

Contact Franche-Comté : Ondine Dupuis, LPO Franche-Comté

ondine.dupuis@lpo.fr ☎ : 03.81.50.59.53

*Avec le soutien financier de la Région Bourgogne
Franche-Comté et de la DREAL :*

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

